Mardi 15 Décembre. (N° 148.) 27e Année. — 1868.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 » — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements *demandés, acceptés* ou *continués*, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnemeut doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 9 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures	03	minutes	du matin,	Express.
9 —	02	—	—	Omnibus-Mixte.
2 —	03	—	soir,	Omnibus-Mixte.
4 —	13	—	—	Express.
7 —	18	—	—	Omnibus-Mixte.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures	03	minutes	du matin,	Mixte.
8 —	35	—	—	Omnibus-Mixte.
9 —	50	—	—	Express.
11 —	54	—	—	Omnibus-Mixte.
5 —	57	—	soir,	Omnibus.
10 —	34	—	—	Express.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces . . . . . 20 c. la ligne.
Dans les réclames . . . . . 30 —
Dans les faits divers . . . . . 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au Bureau du Journal, place du Marché-Noir, et chez MM. Grasset, Javaud et Milon, libraires.

Chronique Politique.

Le pas appartient aujourd'hui aux nouvelles d'Orient.

Les dépêches de Trieste, de Constantinople, d'Athènes, ne sont teintées ni de rose ni de noir : elles tirent plutôt sur le gris.

A Athènes, le 8 décembre — suivant des avis de cette ville parvenus à Trieste par la malle du Levant — le gouvernement se montrait résolu à repousser les réclamations ottomanes. L'opinion publique était très-surexcitée ; le ton des journaux, belliqueux. Le bruit courait que trente bataillons de volontaires allaient être créés, et qu'une partie de l'armée avait reçu l'ordre de s'échelonner sur la frontière.

Un télégramme de Constantinople, signale, d'autre part, un article assez accentué du journal la *Turquie*.

L'auteur de cet article reprocherait à l'intervention des puissances signataires du traité de Paris, de « démolir » l'empire turc ; de se produire toujours intempestivement ; de méconnaître l'autorité du sultan.

« La position de l'empire ottoman vis-à-vis de la Grèce est intolérable, — dit le journal turc ; l'hostilité flagrante de cette puissance coûte à la Turquie des sacrifices d'hommes et d'argent. Il était temps que la Porte recouvrât sa liberté d'action et pût prendre l'attitude que conseillent son honneur et sa dignité. Le seul moyen peut-être d'éviter une conflagration européenne, était de mettre un terme à une position fausse à l'égard de ses amis et de ses ennemis. »

Enfin une dépêche d'Athènes, portant la date du 12, annonce que malgré les représentations les plus pressantes de la part des puissances protectrices, ainsi que de l'Autriche et de l'Italie, la Grèce refuserait, jusqu'à présent, de faire droit aux réclamations de la Porte.

D'un autre côté, un journal prétend avoir appris, par des informations particulières du Pirée, que la situation se serait améliorée à Athènes. Le gouvernement hellénique, déférant aux vœux des puissances, se montrerait disposé à accueillir les demandes formulées par la Porte. Déjà il aurait envoyé les ordres les plus énergiques aux autorités maritimes, afin de leur prescrire de prendre les mesures nécessaires pour arrêter les embarquements de volontaires.

Voilà des nouvelles bien contradictoires, qui, en fin de compte, nous laissent dans l'expectative.

On écrit de Paris, le 10 décembre :

J'ai sous les yeux une lettre particulière de Berlin qui assigne au différend qui vient de s'élever entre la Turquie et la Grèce une singulière origine. S'il faut en croire mon correspondant, le conflit actuel serait né à la suite d'une interpellation adressée au ministre des affaires étrangères au sujet des intentions du cabinet relativement à l'île de Crète. M. Delyanis ainsi interpelé aurait donné à entendre dans sa réponse que la politique du cabinet actuel visait à une annexion de Candie au royaume hellène, ou du moins sa réponse aurait été ainsi interprétée à Constantinople et ailleurs *Inde iræ !* Vous voyez d'ici la suite. Représentations et réclamations de la Porte chargeant son ambassadeur Photiadès-bey de demander des explications et une rétractation formelle. Hésitation de la Grèce et intervention des puissances. En somme, l'affaire est en voie d'arrangement, comme je vous l'ai dit et dans quelques jours on ne parlera pas plus sans doute de la Grèce que de la Roumanie.

On écrit de Berlin, le 10 décembre :

Dans une séance de la commission du séquestre des biens de l'électeur de Hesse, M. de Bismark a constaté que l'électeur comptait sur une guerre imminente et faisait cause commune avec les ennemis de la Prusse, en participant à l'agitation Heitzing. Il ajoute que la crainte d'une guerre pendant l'été précédent n'était pas sans fondement. Elle fut écartée seulement par des circonstances inespérées. La commission a adopté la proposition portant que le séquestre sur les biens de l'électeur ne pourra être levé que par une loi.

A quelles assurances se fier désormais ?

Durant les dernières saisons des guerres, le printemps, l'été de 1868, les chancelleries d'Europe n'ont pas cessé d'opposer aux prévisions belliqueuses d'une portion sceptique du public et de la presse, les démentis les plus formels, les plus énergiques, et voici que M. de Bismark en personne déclare très-nettement qu'à l'heure même où se produisaient ces dénégations, la crainte d'une guerre « n'était pas sans fondement. »

Dans l'opinion du *Times*, une guerre, au printemps prochain, est inévitable.

La *Gazette de Moscou* est du même avis.

La *Gazette de l'Académie*, de Saint-Pétersbourg, s'écrie qu'une armée de 800,000 hommes est recrutée contre la Russie, en Autriche.

La *Gazette de Moscou* pense que ce n'est pas contre la Prusse que l'Autriche a demandé un effectif de 800,000 soldats. Les armements de l'Autriche, dont les Polonais sont enchantés, et les fortifications de la Gallicie montrent suffisamment contre qui les aspirations belliqueuses de l'Autriche sont dirigées.

Nous empruntons ces renseignements à l'*Epoque :*

« Les nouvelles qui nous arrivent des frontières russes limitrophes de l'Allemagne nous entretiennent de certains préparatifs belliqueux qui ne manquent pas d'importance.

» Dans la Podolie, les intendants de l'armée achètent de grands approvisionnements de vivres et de fourrages et les amassent dans les différents magasins établis sur le Dniester. De semblables réserves sont principalement accumulées dans la forteresse de Khotyn, destinée à recevoir dans ses murs, au printemps prochain, un corps d'armée tout entier, qui doit venir de la Volhynie et de la Podolie.

» Des masses de troupes sont déjà concentrées sur la frontière de la Gallicie, où de grands travaux de défense et des camps retranchés seront exécutés dès que le permettra la saison rigoureuse. »

La clôture de la Diète hongroise vient d'avoir lieu. Le discours du trône signale l'activité féconde du parlement, les avantages de l'union et de l'entente cordiale austro-hongroise

---

FEUILLETON. 1

LE VOLONTAIRE DE ZUMALACARREGUY

Par M. A. Du Casse.

I. — LE VOYAGEUR.

Un beau jour du mois de juin 1834, un jeune homme de vingt-deux à vingt-trois ans, en tenue de voyage, descendit d'un cabriolet de place, dans la cour des messageries Laffite et Gaillard, quelques minutes avant l'heure fixée pour le départ des voitures se dirigeant vers le midi de la France.

A cette époque, il y avait encore des cabriolets et des diligences. Ces deux moyens de locomotion avaient détrôné depuis plusieurs années déjà les coucous et les coches. Ils ne devaient pas tarder à disparaître eux-mêmes devant les petits coupés et les chemins de fer. Ainsi va le monde ! Au bon vieux temps du Béarnais, le voyageur s'en allait par la France chevauchant et s'arrêtant chaque soir à l'hôtellerie. Alors l'hôtelier jouait son rôle et faisait rudement payer l'écot ; absolument, du reste, comme aujourd'hui la demoiselle placée au buffet du chemin de fer. Encore, disons-le, on pouvait, à la rigueur, s'entendre avec l'hôtelier ; mais comment entrer en discussion lorsqu'on sent bruire à son oreille le sifflet aigu et inexorable de la locomotive ! Pour se rendre de la Gascogne à Paris, on n'avait guère moins d'un mois de chevauchée.

Sous le grand roi, le carrosse avait remplacé le cheval pour le seigneur, le coche pour le bourgeois. Puis, vint la patache, qui florissait encore, il y a quelque trente ans, au beau milieu du Bourbonnais et du Berry, dans Bourges même et dans Moulins.

Aujourd'hui tout est changé. Au lieu de compter par mois on compte par jour ; au lieu de compter par heure on compte par minute. Il en sera ainsi jusqu'au moment où une invention nouvelle, un progrès, nous emportera à travers les airs et les espaces avec la rapidité de la foudre. Le fil électrique, après avoir fait voyager les mots, finira bien peut-être par faire voyager les choses, puis les humains, sans compter l'homicide aérostat.

Mais revenons à notre voyageur que nous avons laissé dans la cour des diligences. Il n'était pas seul, car il tenait au bout d'une longue chaîne un compagnon qui semblait des plus intelligents. C'était un magnifique caniche, gros, gras, ayant poil en tête, rasé en queue par moitié du torse, portant beau, moustache retroussée avec barbiche à la François Ier, oreilles en perruque à la Louis XIV, l'œil ouvert, la mâchoire fraîche et bien meublée, en un mot, ce qu'il est permis d'appeler un barbet de haute distinction. Il répondait au nom un peu poétique de *Patau*, et, quant à son éducation, nous n'en parlerons pas, on le verra bientôt à l'œuvre ; nous nous contenterons de dire qu'il faisait généralement tout ce qui concerne son état.

Le maître de Patau était de taille moyenne, plutôt petit que grand ; il avait la tête grosse, la figure bien ouverte, joviale, le teint frais et coloré ; les épaules larges et solides à enfoncer une porte ou à jeter par terre une voiture contre laquelle il se fût appuyé trop fortement.

Des poings durs, précédés de bras nerveux à étouffer un bœuf, des jambes ornées de mollets à narguer tous les maillots du fournisseur de l'Opéra, complétaient le physique de celui auquel une honnête famille bourgeoise du Marais avait donné le nom peu aristocratique de *Poriace*. Il portait les cheveux coupés ras, la moustache et la mouche à l'ordonnance, comme on dit en termes militaires.

Le bagage du maître et du serviteur paraissait assez léger, puisqu'il consistait en un sac de nuit si exigu, qu'Auguste Poriace le portait sous son bras, aussi gaillardement que Patau portait son collier à chaînette.

Deux vastes maisons roulantes à trois compartiments étaient auprès d'un bureau. Elles paraissaient chargées, bâchées, et déjà les chevaux arrivaient avec leurs postillons ; sur la première, on lisait : « De Paris à Perpignan », sur la seconde : « De Paris à Bayonne. »

Poriace, se tournant tantôt vers la diligence de droite, tantôt vers celle de gauche, semblait indécis de savoir à laquelle des deux il donnerait la préférence. S'adressant tout-à-coup à son chien :

— Et toi, mon pauvre Patau, quel est ton avis ?

Patau, qui s'était assis tranquillement pendant le monologue de son maître, leva les yeux dès qu'il s'entendit interpellé, et se borna, pour toute réponse, à montrer ses dents, ce qui était sa manière de dire qu'il approuvait d'avance tout ce qu'on ferait.

— Ça t'est bien égal.

— Ah ! mais voici qui me décide, des femmes dans le coupé, dans l'intérieur, jusque dans la rotonde, et je ne veux pas de l'impériale. Bayonne ne saurait me convenir, car ces dames ne voudraient pas de toi, mon pauvre ami ; or, je ne veux pas, moi, qu'on nous sépare. Voyons donc si Perpignan sera plus abordable.

Ce disant et son choix fait, Poriace, se tournant vers le conducteur de la diligence de Perpignan, qui venait de faire l'appel de son monde, lui demanda s'il avait encore une place.

— Oui, deux, une pour vous sur la banquette et une sous la bâche, avec les bagages, pour votre chien.

— Merci !... Je ne voyage pas sur l'impériale, et mon compagnon n'est point un colis.

— Ah ben, ma foi ! j'en suis fâché ; je n'ai que ça à vous offrir, reprit le conducteur.

qui consolidera l'empire et offrirne a ugarantie de paix dont le maintien est la principale préoccupation du gouvernement et assurera à la monarchie le rang qui lui convient en Europe. Ce discours applaudit au vote de la loi militaire qui crée une force défensive pour le développement de la monarchie.

Les troupes espagnoles sont-elles entrées dans Cadix ? Un télégramme de Madrid annonce que les insurgés avaient promis de se soumettre dimanche. Les mesures rigoureuses prises par le gouvernement ont dû activer leur détermination. La capitulation des rebelles aura sauvé la ville. Samedi matin, cependant, rien n'était moins certain que la soumission des insurgés.

Ils s'étaient opposés à la sortie des consuls étrangers, des vieillards, des femmes et des enfants, pour s'abriter derrière la population inoffensive. Contrairement à ce que le gouvernement avait attendu de son patriotisme, le président du comité républicain de Séville n'avait apporté à Cadix que des excitations à la résistance. Mais il paraît que, dans la soirée, des conseils plus prudents ont prévalu. Les consuls, les étrangers, un grand nombre de familles espagnoles ont pu quitter la ville étroitement bloquée. Quelques instants après, une députation des rebelles s'est présentée devant le général Caballeros de Roja, et lui a promis la reddition de Cadix.

Puisse cet épisode de la révolution espagnole être le seul que la cause de liberté ait à déplorer!

Nous empruntons les lignes suivantes à une correspondance de Rome :

Les nouvelles d'Espagne sont de plus en plus défavorables, mais Mgr Franchi reste courageusement à Madrid. Le parti républicain semble devoir prévaloir. Ici, les artistes qui composent à peu près toute la colonie espagnole, doivent se réunir pour voter la république. Le gouvernement de Rome n'a pas l'intention de les contrarier. Si la république est proclamée à Madrid, nous en verrons de belles! J'appelle votre attention sur le passage suivant d'une lettre d'un des chefs sectaires de l'Italie, lettre saisie sur un des hommes de la bande Palagallo.

« ... Monti et Tognetti, traîtres ou non, seront vengés... Le général (Garibaldi) a écrit que nous devons attendre la proclamation de la république à Madrid. Quelques jours après, elle éclatera à Paris. Et si Victor-Emmanuel ne profite pas de cela pour marcher sur Rome, les républicains appuyés sur le peuple ne s'arrêteront pas au Capitole. »

Pour les articles non signés : P. Godet.

Nouvelles Diverses.

Un décret de l'Empereur, précédé d'un rapport de M. Magne, établit la répartition provisoire des quatre millions de rente alloués aux porteurs d'obligations et titres libérés de l'emprunt mexicain.

— La *Correspondance italienne* dément le bruit qu'une mission ait été confiée au général Cialdini. Le général se rend à l'étranger pour des affaires de famille, un ami défunt lui ayant confié la tutelle de ses enfants mineurs.

— Le dernier bulletin de la santé du prince royal de Belgique porte que, bien que l'amélioration signalée depuis six semaines se maintienne, l'état du prince demeure toujours sérieux.

— Ces jours derniers, un assez grand nombres d'oiseaux étrangers ont paru dans nos contrées. Ces hôtes passagers, venus des régions lointaines, appartiennent à l'ordre des palmipèdes et particulièrement au genre canard. On a remarqué le canard siffleur *(Anas polenope)*, le canard pilet *(Anas acuta)*, le canard morillon *(Anas marita)*, le canard chipeau *(Anas strepera)*, le canard souchet *(Anas clypeata)*, le canard double macreuse *(Anas fusca)* et enfin, le plus rare de tous, le canard de Miclon *(Anas glacialis)*, de la mer glaciale. Ce dernier est le plus remarquable parmi les dix-huit espèces différentes de canards sauvages qui paraissent sur le Rhin.

Ces oiseaux nichent au Spitzberg, au Groënland, en Islande, en Laponie, et quittent en septembre les mers polaires pour se diriger vers le Sud. En octobre on les voit sur les côtes de la Manche, de la Hollande et dans la mer du Nord ; mais avec les premiers froids, ils abandonnent les côtes maritimes, remontant le Rhin pour hiverner sur les grands lacs de la Suisse, ou descendent le Rhône pour gagner les rives africaines, l'Egypte, la Nubie et même l'Abyssinie.

CHEMINS DE FER
DE LA
LIGNE INTERNATIONALE D'ITALIE
PAR LE SIMPLON
(Nouvelle Compagnie anonyme)
Administration centrale à Paris, BOULEVARD HAUSSMANN, 50.

La souscription à la **dernière série** du capital afférent à l'étranger, dans les 134,600 obligations émises par la Compagnie, s'ouvrira sur les principales places de l'Europe le 18 décembre courant.

Cette souscription permettra d'accueillir les demandes qui n'ont pu être admises dans la souscription française.

Les obligations de cette série sont émises à **245** FRANCS (50 francs en souscrivant).

Elles sont aussi remboursables à **525** FRANCS (400 francs en espèces, 125 francs en action libérée). Elle rapportent un intérêt annuel de **15** FRANCS.

En outre des conditions ordinaires d'amortissement, ces obligations, comme celles de la série française, participent

Au GRAND TIRAGE de

3,500,000 FRANCS

répartis sur 3,200 obligations, et qui aura lieu au mois d'avril ou de mai prochain, suivant la décision de l'Assemblée générale du mois de janvier 1869.

Chronique Locale et de l'Ouest.

LA CONFÉRENCE DE M. GALLAND.

La réunion provoquée, vendredi dernier, par la commission municipale et acceptée par M. l'ingénieur du chemin de fer de Poitiers à Saumur, a été nombreuse : autorités et public, personne n'y a fait défaut. Ce concours, tout à la fois *empressé et calme*, accusait l'intérêt vital de la conférence.

Pendant plus de deux heures, M. Galland a captivé l'attention de son auditoire par des descriptions de géographie locale, par des détails techniques dont l'expression simple et facile était intelligible à tous.

De ses calculs précis sur les frais de construction, de matériel, de traction ; de ses comparaisons avec d'autres lignes ferrées du même genre que celle projetée, notamment avec la voie de Poitiers à Limoges, il est résulté que la ligne de Poitiers à Saumur doit offrir aux actionnaires un *produit minimum* de 6 0/0 au début de l'entreprise.

Un point obscur a été fort éclairé par l'exposé de M. Galland, celui qui concerne la traverse de Saumur.

Cette traverse, qui nous semble tracée avec autant d'économie municipale que de ménagements pour les intérêts privés, inquiète, à juste titre, le commerce de détail installé sur le parcours de la voie ferrée.

Nul doute que les piétons ne se familiarisent avec le va et vient des locomotives et des wagons qu'elles traînent à leur suite; nul doute que l'on ne fera disparaître les craintes manifestées à l'occasion du sifflet des machines, *de leurs yeux*, de la fumée qu'elles exhalent !

Mais, ces craintes apaisées, il y a encore une inquiétude sérieuse relativement à la libre circulation des chevaux et des voitures, et les précédents marseillais et américains cités par M. Galland, n'ont pas dissipé cette inquiétude.

Les chevaux s'effraient presque tous à l'approche d'un train, quelle qu'en soit la vitesse ; nous avons subi péniblement, il y a quelques années, les conséquences de cet effroi à l'entrée de la route impériale n° 147, vis-à-vis de l'ancienne gare de l'île du Saule.

Depuis, nous en avons remarqué l'effet, en rase campagne, sur des chevaux employés aux labours et à des charrois agricoles ; tous ou presque tous donnaient maille à partir à leurs conducteurs.

Qu'adviendra-t-il de l'effroi de ces animaux pendant le long et étroit trajet des rues de la Grise, du Portail-Louis, d'Orléans, du pont Cessart, de la rue Royale, du pont Napoléon ?

Si les passants s'habituent à la vue d'un train, les chevaux s'y habitueront-ils ? nous répondons négativement. D'abord, les chevaux employés à la campagne verront rarement ce spectacle; d'un autre côté, il nous a été rapporté hier que les chevaux d'un omnibus desservant *journellement* la station des Rosiers avaient failli, *par peur*, y causer un accident grave.

Partisan de l'œuvre projetée, nous signalons cet inconvénient, non pour en contrarier l'exécution, mais pour que les règlements à intervenir sur l'organisation du service écartent, par des mesures utiles et sévèrement édictées, les dangers à naître de cette traverse et le préjudice qui en sortirait pour les riverains.

Sous le bénéfice de cette observation, il est démontré que le chemin de fer de Poitiers à Saumur est le moyen unique de relever notre ville d'une déchéance commerciale qui la menace. Il nous faut donc en favoriser l'entreprise à travers nos rues et nos ponts, puisque la dépense de deux millions, jugée nécessaire à la construction d'un viaduc sur la Loire, rendrait quant à présent cette entreprise aléatoire sinon impossible.

Du reste, si la continuation de la voie ferrée à travers la ville et les ponts doit nuire à l'accomplissement du projet actuel, pourquoi, dans l'attente d'une ligne d'enceinte, ne se bornerait-on pas à établir entre les deux gares un service ordinaire d'omnibus ?

N'est-ce pas ainsi que les gares de Paris ont communiqué entre elles avant le chemin de ceinture ?

M. le Maire a terminé cette intéressante soirée par un remercîment affectueux à M. Galland ; puis il a énoncé, avec une discrétion louable, les vues généreuses de la commission municipale, tout en réservant au jugement du conseil l'opportunité du sacrifice à faire ; il a constaté franchement le déclin de notre situation urbaine depuis 1837 ; il a dit que l'établissement de la ligne ferrée de Nantes à Paris sur la rive droite de la Loire, contrairement à ses vœux, avait causé un premier échec à notre vieille fortune commerciale ; il a proclamé la nécessité de conserver (1) *notre grand passage de la Vendée et du Poitou ;* il a donné l'espérance de voir s'ouvrir un jour des lignes ferrées entre Saumur et Cholet, entre Doué (par Vihiers), Saumur et Baugé : cette dernière ligne se raccordant par le Mans avec

(1) Voir l'*Echo* du 28 novembre.

Puis, se tournant vers le postillon, déjà à cheval :

— Allons, en route, enlève-moi ça, mon garçon, ajouta-t-il.

Le postillon allongea un coup de fouet à ses chevaux ; le conducteur, son portefeuille de cuir sale aux dents, se pendit aux courroies, attendant, pour grimper au haut de la voiture, qu'elle fût lancée au grand trot. La lourde machine s'ébranla, sortit de la cour et suivit la rue Saint-Honoré.

Poriace et Patau n'avaient pas bougé. Le premier semblait décidé à retarder un voyage qui, du reste, ne devait pas être bien urgent, si l'on songe que notre jeune homme hésitait à aller à l'un ou à l'autre des deux points extrêmes de la longue ligne des Pyrénées.

La diligence de Bayonne semblait toute prête à partir à son tour, lorsque la jeune personne qui était dans le coupé, montrant à sa mère M. Patau, en train de sourire à son maître, lui dit :

— Vois donc, maman, le beau chien, et comme il rit drôlement.

Ce mot bien simple d'une jeune fille devait décider de l'existence d'un homme. En entendant cette exclamation de la belle enfant, Auguste Poriace, flatté de l'admiration produite par M. Patau, s'avança le chapeau à la main vers le coupé en disant:

— Et aussi bon qu'il est beau, mademoiselle. Lui et son maître voudraient bien trouver une place dans la diligence.

— Comment, reprit la mère, mais il me semblait vous avoir entendu demander à partir pour Perpignan, et...

— Et cette voiture va à Bayonne, à cent bonnes lieues de Perpignan; oui, madame, c'est vrai ; mais je vous avouerai franchement qu'il m'importe assez peu de débarquer dans l'une ou dans l'autre de ces deux villes; au besoin, j'aurais accepté d'aller dans une troisième.

Il y eut un moment de silence, la jeune personne avait étendu sa petite main blanche et rose, et caressait Patau qui se laissait faire. La mère se disait : ce jeune homme m'a l'air d'un bon garçon, jovial, sans souci, bien élevé, je ne serais pas fâchée de l'avoir pour compagnon de route, comme cela je serais sûre de n'en pas avoir un autre plus mal. Puis, comme si elle venait d'avoir une inspiration :

— Monsieur, fit-elle à Poriace, pourquoi ne demandez-vous pas cette place entre ma fille et moi ? et même si vous y tenez, Aline vous donnera son coin.

— Impossible, madame, on mettrait mon pauvre chien sur l'impériale, dans les bagages.

— Faites-le monter avec vous.

— Quoi ! vous seriez assez bonne pour me permettre... mais, mademoiselle.

— Oh ! oui, monsieur, oh ! oui, venez tous les deux, je vous en prie! s'écria Aline avec un mouvement de joie si naturel, qu'il ne pouvait être feint.

— Alors, je me décide.

Et s'adressant au conducteur qui s'approchait pour fermer la portière :

— Cette place n'est-elle pas retenue ? lui dit-il.

— Non, monsieur, pourquoi !

— Je la prends.

— Oh ! il est trop tard ; nous n'avons pas le temps de débâcher pour vos bagages.

— Je n'en ai pas.

— Oui, mais ! et votre chien ?

— Ces dames me permettent de le faire monter.

— Et jusqu'où allez-vous ?

— Jusqu'à Bayonne.

— Tiens ! tout-à-l'heure vous vouliez aller à Perpignan.

— C'est possible.

— Ah ! mais alors ; il faudrait me payer votre place, reprit le conducteur qui, en voyant le sac de nuit assez plat de son nouveau voyageur, parut craindre d'avoir affaire à un chevalier d'industrie prêt à lui échapper peut-être au premier relais.

— Volontiers, dit Poriace, et tirant de sa poche un portefeuille, puis une bourse fort bien garnie, il paya en or, luxe assez rare à cette époque où la Californie et l'Australie n'étaient pas encore inventées. Il restait dix francs, que le conducteur s'apprêtait à lui rendre.

— Inutile, fit le jeune homme, gardez pour vous, c'est de la part de mon chien.

Le conducteur ne se le fit pas dire deux fois, mais la vue de l'or dont regorgeait la bourse du voyageur et sa générosité lui firent prendre en grande considération MM. Poriace et Patau. Le premier, comme on pense, avait obstinément refusé le coin d'Aline, et le second n'avait pas tardé à se mettre tout-à-fait à l'aise avec sa nouvelle petite amie. La barrière n'était pas encore franchie, que M. Patau, sans plus de façon se trouvait quasi-installé sur les genoux d'Aline. L'avant-main sur la robe de la jolie voyageuse, le nez à la fenêtre, il souriait aux nombreux piétons qui faisaient plus attention à cette blanche tête de chien qu'à tout le reste de la machine roulante.

Pendant ce temps-là, Poriace s'entretenait avec la mère d'Aline. Cette dernière ne pouvait s'empêcher de sourire à la conversation tout à la fois originale et naïve de son compagnon de route. Notre ami était un de ces hommes qui se mettent vite à l'aise et qui, tout en ayant du tact et du savoir-vivre, sont continuellement disposés à raconter leurs affaires aux personnes qui leur inspirent de la confiance.

— Mon Dieu, monsieur, lui dit tout-à-coup la voyageuse, qui paraissait être une femme de très-bonne compagnie, mon Dieu, monsieur, vous allez sans doute

la Normandie ; enfin il a clos son improvisation par un appel au patriotisme saumurois !...

Ces paroles, il faut le reconnaître avec impartialité, ont trouvé dans la réunion un écho sympathique.

Pour compléter ce résumé, nous ajouterons que l'on s'attendait peut-être à recevoir de M. le Maire des indications relatives à l'ouverture d'une souscription publique ? peut-être allait-on jusqu'à croire à l'annonce d'une adhésion personnelle à cette souscription ?

Après y avoir mûrement réfléchi, nous comprenons la réserve de M. Louvet. D'abord, il appartient au conseil municipal de dire, *au nom de la ville*, la part contributive qu'elle est en mesure de prendre à cette œuvre ;

En second lieu, il faut enlever à *ce grand problème local* toute idée de personnalité ou de coterie, tout calcul électoral : *sa solution dépend d'une participation universelle !*

Si un entraînement de paroles motivait un jour des souscriptions irréfléchies, les entraînements d'autres paroles ne tarderaient pas à faire éclore le lendemain des regrets, des désillusions, peut-être.

Le conseil municipal a été bien inspiré en provoquant les explications publiques de M. Galland ; de son côté, M. le Maire a sagement fait en disant la vérité à ses concitoyens : à eux de juger maintenant de l'avenir du projet.

Toutefois, quand le conseil municipal aura délibéré et fixé la part contributive de la ville, nous ne doutons pas que M. le Maire ne s'inscrive au premier rang des actionnaires. Son mérite personnel, sa valeur financière, justement appréciés au Corps-Législatif, au conseil général, sont reconnus aussi dans sa ville natale, dans le pays saumurois : or, le concours réel qu'il apportera au chemin de fer de Poitiers à Saumur, en hâtera l'exécution.

Paul Ratouis,
Conseiller d'arrondissement.

M. Picault de la Férandière, substitut du procureur impérial à Saumur, est nommé aux mêmes fonctions à Laval.

M. Chereau, substitut à Château-Gonthier, est appelé à Saumur.

M. Barré-Bertery, avocat, est nommé par le même décret juge suppléant à Saumur.

Les notables commerçants de l'arrondissement de Saumur se sont réunis dimanche à l'Hôtel-de-Ville pour procéder au renouvellement des membres du Tribunal de commerce et de la Chambre consultative.

Ont été nommés au Tribunal de commerce :

Président, M. Trouillard ;

Juge, M. Jagot (Charles), en remplacement de M. Coutard, non rééligible ;

Suppléants, MM. Chanlouineau et Duvau (Louis), réélus ; M. Ackerman, en remplacement de M. Jagot, nommé juge.

Chambre consultative :

MM. Charbonneau (Constant), Mayaud (Paul), Lancement (Eugène), Duvau (Louis), membres sortants réélus ; et M. Chivert (Louis), en remplacement de M. Richaudeau, décédé, mais seulement pour le temps qu'il restait à courir à celui-ci.

AVIS.

Par suite d'une erreur commise dans les lettres de convocation, M. Mulot (Jules-Auguste), juge sortant, rééligible, n'a pas été compris au nombre des membres qui devaient faire l'objet du scrutin de dimanche dernier 13 décembre.

Il y a lieu de réparer cette omission.

En conséquence, MM. les notables commerçants sont invités à se trouver à la Mairie de Saumur, dimanche prochain, 20 décembre, à 9 heures 1/2 très-précises du matin, pour procéder à la susdite élection.

Le conseil général de Maine-et-Loire, dans sa dernière session, a émis le vœu que les poudres déposées au château de Saumur fussent le plus tôt possible enlevées ; le conseil municipal, dans sa séance du 4 décembre, sur la proposition de l'un de ses membres, s'est associé à ce même vœu. Nous ne pouvons qu'applaudir à une mesure si vivement réclamée par la population de notre ville et qui, si elle était adoptée, la mettrait à l'abri d'un danger qui la menace sans cesse. Dimanche dernier, deux charrettes stationnaient *à 6 heures du soir* au carrefour Dacier ; elles étaient chargées de cartouches réformées que l'on conduisait au château.

Tout le monde connaît la rampe pavée si rapide et si difficile qui conduit à la citadelle ; aussi l'on s'étonnait de voir, à la *nuit*, un transport de cette nature s'effectuer, et l'on s'effrayait avec raison à la pensée qu'on allait être obligé, pour y déposer, le soir même, ce chargement de cartouches, de pénétrer avec *de la lumière*, dans les casemates du château.

Nous pensons que signaler cette circonstance, c'est appeler, pour l'avenir, l'attention et la sollicitude des autorités.

La semaine dernière a été fatale à deux ivrognes dans notre ville. L'un a perdu la vie, et quoique l'autre en ait été quitte à bien meilleur marché, il lui en coûtera cher encore.

Samedi soir, B..., en état complet d'ivresse, rentrait à sa chambre, place Saint-Michel. Bientôt après ses voisins furent mis en émoi par des cris plaintifs et une forte odeur de brûlé. Ils se présentèrent à sa porte qu'ils trouvèrent fermée intérieurement. Le temps de se procurer des outils pour la forcer, compromit les jours de B.... Lorsqu'on parvint auprès de lui, il était étendu sur son carreau, respirant encore ; ses vêtements en feu se consumaient sur ses chairs profondément brûlées. Il a succombé quelques instants après au milieu d'atroces douleurs.

B... portait des allumettes dans ses poches ; on suppose qu'il sera tombé, et que dans cette chute ses allumettes se sont enflammées.

La veille, au soir, un charretier, également ivre, conduisait un chargement de tuffeaux sur le quai de Limoges. Il faisait une nuit des plus obscures. Tout-à-coup l'on entendit crier *au secours, au secours !* Le sieur Pavier, agent de police, en tournée, se dirigea du côté d'où partaient ces cris, et rencontra sa charrette non éclairée, qu'il fit arrêter et à quarante mètres plus loin, le conducteur étendu sur la chaussée ; celui-ci se plaignait beaucoup et disait avoir les jambes coupées. Fort heureusement notre ivrogne était moins gravement atteint. L'extrémité des doigts de pieds étaient seuls écrasés ; et encore le médecin espère que cette victime ne sera pas infirme.

Outre son mal, M... a eu un procès pour défaut d'éclairage.

La vérification périodique des poids et mesures commencera, dans les communes du département de Maine-et-Maire, le 4 janvier 1869, et elle sera terminée le 15 juillet suivant.

Elle aura lieu dans les villes et communes désignées ci-après savoir :

Arrondissement de Saumur.

Saumur, Les Rosiers, Fontevrault et les communes composant les cantons de Doué, Montreuil-Bellay et Vihiers.

La marque distinctive pour la vérification en 1869 sera la lettre D.

On travaille activement au ministère de l'intérieur à préparer les éléments de la session des conseils généraux de manière à ce qu'elle puisse avoir lieu au plus tard le 4 janvier.

RÔLES DES CONTRIBUTIONS DIRECTES POUR 1869.

Le dernier numéro du *Recueil des Actes administratifs* de Maine-et-Loire contient l'arrêté préfectoral relatif à la mise en recouvrement des rôles des contributions directes de 1869, et aux délais dans lesquels les réclamations devront être présentées.

Nous en détachons les dispositions suivantes, qui intéressent les contribuables :

Les rôles généraux des contributions directes de 1869, foncier, personnel-mobilier, portes et fenêtres et patentes, et les rôles spéciaux dressés d'après les dispositions de la loi du 2 août dernier seront, d'ici au 15 janvier prochain, adressés, par les soins de M. le directeur des contributions directes, à MM. les receveurs particuliers et remis par ceux-ci aux percepteurs.

La publication de ces rôles continuera d'être faite suivant la forme indiquée par la loi du 4 messidor an VII. Elle consiste dans une affiche sur papier non timbré, que le maire doit faire apposer à la porte principale de la mairie et aux endroits accoutumés, le dimanche qui suit la réception du rôle. Cette affiche porte avertissement aux contribuables que le rôle, revêtu des formalités prescrites, est entre les mains du percepteur, et que chaque contribuable doit acquitter la somme pour laquelle il est porté audit rôle, dans les délais fixés par la loi, sous peine d'y être contraint.

Les réclamations en *décharge* ou *réduction*, des contributions foncière, personnelle-mobilière, des portes et fenêtres et des patentes de 1869, seront reçues, pour l'arrondissement d'Angers, dans les bureaux de la préfecture (2e division, 2e bureau), et pour les autres arrondissements, dans ceux des sous-préfectures, pendant trois mois, à partir de la date de la publication du rôle indiquée sur l'avertissement.

Lorsque, par suite de changement de résidence, un contribuable se trouvera imposé par double emploi, le délai de trois mois ne courra qu'à partir du jour où le contribuable aura eu officiellement connaissance de sa double cotisation.

Les patentés qui réclameront contre la fixation de leurs taxes seront admis à prouver la justice de leurs réclamations, par la représentation d'actes de société, de journaux et livres de commerce régulièrement tenus, et par tous autres documents.

Les propriétaires et à leur place, les principaux locataires, devront un mois avant l'époque du déménagement de leurs locataires, se faire représenter par ces derniers les quittances de leurs contributions. Lorsque les locataires ne représenteront point ces quittances, les propriétaires ou principaux locataires seront tenus, sous leur responsabilité personnelle, de donner dans les trois jours avis du déménagement au percepteur.

Dans le cas de déménagement furtif, les propriétaires, et, à leur place, les principaux locataires, encourront la même responsabilité, s'ils n'ont pas, dans les trois jours, donné avis du déménagement au percepteur.

Les demandes en dégrèvement pour cause de démolition totale ou partielle de bâtiments, effectuée avant le 1er janvier, devront être présentées dans les trois mois de la publication du rôle ; celles concernant les démolitions de bâtiments opérées postérieurement au 1er janvier, devront être présentées dans le délai de quinze jours, à partir de l'achèvement de la démolition.

Les demandes en remise ou modération pour maisons inhabitées en totalité ou en partie, pourront être faites pour une année, un semestre, et même pour un trimestre. Elles seront admises à toute époque, pourvu qu'elles soient présentées dans les quinze jours qui suivront l'année, la demi-année ou le trimestre pendant lequel la maison aura été inhabitée.

La remise ne peut avoir lieu que pour les maisons ou portions de maisons destinées à la location.

Les demandes individuelles en remise ou modération, pour cause de pertes et accidents, tels qu'incendie, inondation, grêle, gelée, etc., etc., doivent être présentées dans les quinze jours qui suivent les sinistres.

Les demandes en *décharge* ou *réduction* d'impôts seront présentées sur papier timbré, si la cote contre laquelle on réclame est de 30 francs ou au-dessus ou s'il s'agit d'une demande en réparation d'omission.

Ces demandes devront être appuyées de l'avertissement donné au contribuable ou d'un extrait du rôle et de la quittance des termes échus, au jour de la présentation des demandes.

ABATTOIR.

ÉTAT des viandes abattues et livrées à la consommation du 14 novembre au 11 décembre.

N° D'ORDRE.	NOMS des BOUCHERS et CHARCUTIERS.	BOEUFS. 1re qual.	BOEUFS. 2e qual.	BOEUFS. maigres et médiocres.	VACHES. 1re qual.	VACHES. 2e qual.	VACHES. maigres et médiocres.	VEAUX. 1re qual.	VEAUX. 2e qual.	VEAUX. maigres et médiocres.	MOUTONS 1re qual.	MOUTONS 2e qual.	MOUTONS maigres et médiocres.	PORCS. 1re	PORCS. 2e
	BOUCHERS.														
	MM.														
1	Remare.	»	4	3	»	4	4	8	37	»	14	79	8		
2	Tessier.	»	8	»	1	1	»	8	41	»	19	36	»		
3	Touchet.	»	5	4	»	1	1	2	26	»	»	66	»		
4	Groleau.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»		
5	Corbineau.	»	7	»	»	4	1	7	43	»	2	86	17		
6	Séchet.	»	3	1	»	3	»	5	22	»	2	30	2		
7	Prouteau.	»	»	»	»	5	»	5	13	»	11	16	»		
8	Chalot.	»	»	»	1	4	»	2	19	»	12	24	»		
9	Pallu.	»	»	1	»	7	5	1	32	»	3	37	11		
	CHARCUTIERS.														
	MM.														
1	Millerand.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	11	9	»		
2	Baudoin.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	4	»		
3	Baudoin-R.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	6	11	»		
4	Vilgrain.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	5	»		
5	Sanson.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	5	7	»		
6	Sève.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	6	4	»		
7	Moreau.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	8	17	»		
8	Cornilleau.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	8	2	»		
9	Marais.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	7	»		
10	Rousse.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	8	»		
11	Raineau.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3	8	»		
12	Pavis.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	5	»		

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. Godet.

Dernières Nouvelles.

Une bonne nouvelle. Les insurgés de Cadix ont déposé les armes. Ils se sont rendus à discrétion. C'est le *Moniteur* qui l'annonce, d'après une dépêche privée de Saint-Sébastien. Le sang n'a plus coulé. Une proclamation énergique du général Caballero de Roja a amené cette capitulation.

Madrid, 13 décembre. — La *Gazette* dit que le général Caballero a transmis au gouvernement les offres de services faites par le duc de Montpensier à lui, Caballero.

Le gouvernement a refusé, en invitant le duc de Montpensier à retourner immédiatement en Portugal.

Une défaite des insurgés cubains à Manzanillo est annoncée par un télégramme de New-York. Quatre cents insurgés se seraient rendus aux troupes espagnoles.

Copenhague, 13 décembre. — Le roi et le prince de Galles ont télégraphié au roi des Hellènes, lui donnant le conseil de satisfaire aux demandes de la Turquie.

Pour les dernières nouvelles : P. Godet.

---

me trouver bien indiscrète ; mais, comme femme, vous le savez, j'ai un peu le droit d'être curieuse, et je meurs d'envie de vous adresser une question qui vous semblera peut-être... singulière ?

— Madame, je suis entièrement à vos ordres, prêt à répondre à tout ce que vous voudrez bien me demander, et je vous prie en grâce d'être assez bonne pour agir avec moi sans nulle façon.

Ainsi encouragée, la mère d'Aline continua.

— Eh bien, voulez-vous et pouvez-vous me dire comment il se fait que vous ayez si brusquement changé votre itinéraire, et que, venu aux diligences pour vous embarquer par la voiture de Perpignan, vous soyez dans celle de Bayonne ?

— Rien de plus facile, madame. Un autre moins franc et plus complimenteur, protesterait, j'en suis sûr, que c'est afin d'avoir le bonheur de voyager avec deux charmantes femmes : mais, rassurez-vous, il n'en est rien, et la raison est d'une simplicité effrayante.

— Comment cela ?

— Voulez-vous me permettre de vous raconter en deux mots mon histoire !

— Comme vous voudrez, reprit en hésitant la mère d'Aline qui parut craindre un instant de s'être un peu aventurée, et qui jeta un regard furtif sur sa fille.

(La suite au prochain numéro.)

Les misères, dangers et désappointements que, jusqu'ici, les malades ont éprouvés dans les drogues nauséabondes, se trouvent à présent remplacés par la certitude d'une radicale et prompte guérison moyennant le Chocolat *Du Barry* de Londres, qui rend la parfaite santé aux organes de digestion, aux nerfs, poumons, foie et membrane muqueuse, aux plus épuisés même, guérissant les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastralgies, constipations habituelles, hémorrhoïdes, glaires, vents, palpitations, diarrhée, gonflement, étourdissement, bourdonnement dans les oreilles, acidité, pituite, nausées et vomissements; douleurs, aigreurs, crampes et spasmes d'estomac; insomnies, toux, oppression, asthme, bronchite, fluxion de poitrine, phthisie (consomption), dartres, éruptions, mélancolie, dépérissement; rhumatisme, goutte, fièvre, catarrhes, hystérie, névralgie, vice du sang, hydropisie, manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse.

Extraits de 65,000 *guérisons.*

Certificats. — Vernet-la-Varenne (Puy-de-Dôme), le 27 décembre 1866. — Monsieur, nous sommes très-contentes du chocolat Du Barry. — Sœur Agathe, supérieure. — Adra, province d'Alméria (Espagne), 21 octobre 1867. — Monsieur, j'ai la satisfaction de vous dire que votre chocolat a rétabli parfaitement la santé de ma fille et l'a guérie d'une éruption cutanée qui ne la laissait pas dormir, par cause des démangeaisons insupportables qu'elle éprouvait. Envoyez-moi encore 30 kilogr. contre le mandat ci-inclus. Agréez, monsieur, etc. Perrin de la Hitoles, vice-consulat de France.— *Certificat N°* 65,715.— Paris, 11 avril 1866. — Monsieur, ma fille, qui était excessivement souffrante, ne pouvait plus ni digérer ni dormir : elle était accablée d'insomnie, de faiblesse et d'irritation nerveuse. Elle se trouve bien du chocolat Du Barry, qui lui a rendu la santé avec bon appétit, digestion et sommeil parfait, tranquillité des nerfs, gaîté d'esprit et chairs fermes. — Votre reconnaissante, H. de Montlouis.

Aliment exquis pour déjeuner et souper, éminemment nutritif, s'assimilant et fortifiant les nerfs et les chairs; il rétablit appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus affaiblis. En tablettes de 12 tasses, fr. 2,25; de 24 tasses, fr. 4; 48 tasses, fr. 7; environ 20 centimes la tasse.

DU BARRY et C^ie^, 26, Place Vendôme, à Paris.

Se vend à Saumur, chez MM. J. Oui, ph., et Common, rue Saint-Jean, 23, et, dans toutes les villes, chez les premiers pharmaciens, épiciers et confiseurs.

M. **SICARD**, **dentiste**, rue des Lices, 32, Angers.

Marché de Saumur du 12 décembre.

Froment (l'h.)	77 k.	21 02	Huile de noix	50 k.	60 —
2e qualité. .	74	20 20	— chenevis	50	38 —
Seigle	75	13 50	— de lin. .	50	44 —
Orge.	65	13 50	Graine trèfle	50	60 —
Avoine. . . .	50	12 50	— luzerne	50	47 —
Fèves	75	15 50	Foin (charr.)	780	98 —
Pois blancs. .	80	32 —	Luzerne —	780	85 —
— rouges. .	80	30 —	Paille —	780	38 —
Graine de lin.	70	26 —	Amandes . .	50	— —
Colza	65	22 —	— cassées	50	— —
Chenevis. . .	50	14 —	Cire jaune. .	50	175 —

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).

Coteaux de Saumur, 1868.	1re	qualité	180	à 250
Id.	2e	id.	150	à 180
Ordin., envir. de Saumur 1868,	1re	id.	60	à 70
Id.	2e	id.	»	à »
Saint-Léger et environs 1868,	1re	id.	50	à 65
Id.	2e	id.	»	à »
Le Puy-N.-D. et environs 1868,	1re	id.	45	à 50
Id.	2e	id.	»	à »
La Vienne, 1868.			35	à 40

ROUGES (2 hect. 20).

Souzay et environs 1868.			85	à 100
Champigny, 1868.	1re	qualité	150	à 200
Id.	2e	id.	»	à »
Varrains, 1868.			85	à 100
Varrains, 1868			»	à »
Bourgueil, 1868	1re	qualité	110	à 130
Id.	2e	id.	»	à »
Restigny 1868.			95	à 105
Chinon, 1868.	1re	id.	75	à 90
Id.	2e	id.	»	à »

P. GODET, *propriétaire-gérant.*

Etude de Me BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur,
Et de Me DABURON, notaire à Angers.

VENTE

PAR LICITATION,
Aux enchères publiques,
Et sur baisse de mise à prix,
De la propriété du
COURTIOU DE MIBERTIN,

Située sur la commune de Bouillé-St-Paul, canton d'Argenton-Château.

L'adjudication aura lieu, le mardi vingt-deux décembre mil huit cent soixante-huit, en la salle de la Mairie du Puy-Notre-Dame.

Cette propriété contient cinquante-sept hectares trente-trois ares soixante centiares;

Mise à prix, cent vingt mille francs.

Etude de Me TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

Trois hectares vingt-sept ares de pré, dans la prairie de la Coquère, commune d'Allonnes.

S'adresser audit notaire. (561)

Etude de Me TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

Cinq hectares 57 ares de terre labourable et prés, dépendant autrefois de la ferme de la Prouterie, située en Russé, commune d'Allonnes.

S'adresser à Me Touchaleaume, notaire. (547)

Etude de Me TOUCHALEAUME, notaire à Saumur, place de la Bilange.

5,000 francs

A placer à rente viagère, sur deux têtes. (532)

Etude de Me LEBLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

OU A LOUER,

Au Vau-Langlais, près le Pont-Fouchard,

MAISON neuve, dans un jardin clos de murs, contenant 15 ares.

S'adresser audit notaire. (490)

Etude de Me LEROUX, notaire.

A LOUER

PRÉSENTEMENT,
Pour cause de départ,

LA MAISON

Occupée par M. de la Ferandière,
Rue Basse-St-Pierre.
S'adresser à Me Leroux, notaire.

A VENDRE

Un bon cheval, âgé de cinq ans;

Une bonne carriole avec ses harnais.

S'adresser à M. Marquis, boulanger à Nantilly. (552)

A CEDER DE SUITE,
Pour cause de santé,
Un très-beau magasin
de
PAPIERS PEINTS, ARTICLES DE BUREAU
et de Toiles cirées,
Situé dans le plus beau quartier de Saumur.

S'adresser, pour traiter, à M. Courtois-Jagot, rue d'Orléans, 31, à Saumur.

Beaucoup de facilités pour le paiement. (384)

A LOUER

PRÉSENTEMENT,
Ou pour la St-Jean,
UNE PETITE MAISON,
Rue Courcouronne, 6. S'adresser, à M. Tailbouis. (544)

MAISON A LOUER

PRÉSENTEMENT,
Rue de l'Hôtel Dieu, 5.

S'adresser à M. Guibert, qui l'habite, ou à M. Magé, près l'église de Nantilly. (416)

PLUS DE HERNIES

Guérison Radicale

Plus de Bandages ni Pessaires

Méthode de Pre **Simon.** (Notice envoyée *franco*, à ceux qui la demandent.) Ecrire *franco* à **M. Mignal-Simon,** Bandagiste-Herniaire, aux Herbiers (Vendée), gendre et successr, **seul** et uniq. élève de Pre **Simon;** ou à la Pharmacie **Briand,** aux Herbiers (Vendée).

MAISON A LOUER

AVEC COUR ET JARDIN,
Rue Beaurepaire, 11,

S'adresser à M. Daget, qui l'habite. (536)

ON DEMANDE à emprunter **15,000 francs pour 10 ans à 4 p. 0/0**, première hypothèque sur un immeuble de 35,000 francs.

S'adresser au bureau du journal.

POUGUES-LES-EAUX (NIÈVRE)

LA SOURCE ALCALINE, FERRUGINEUSE, IODÉE ET GAZEUSE, connue SAINT-LEGER depuis 300 ans, déclarée d'*intérêt public* par décret impérial du 4 août 1860, est la seule de la localité qui ait opéré des cures authentiques.

Souveraine dans les maladies de l'estomac et des intestins, troubles de la digestion, engorgement du foie et de la rate; maladies des voies urinaires, goutte, diabète, albuminerie, affections du sang et maladies des femmes. 0, 70 c. *la bouteille* — 30 *fr. la caisse de* 50 *bouteilles.*

Se défier des substitutions et exiger sur les bouteilles l'*étiquette rose*, le *bouchon* et la *capsule* portant le nom de la *source Saint-Léger.*

S'adresser au gérant de l'établissement, à *Pougues-les-Eaux* (Nièvre).

Nota. — Le docteur Félix Roubaud *n'est plus médecin-inspecteur des eaux de Pougues depuis trois ans, et n'a plus aucune position officielle dans l'établissement.*

MAISON DE BANQUE
LAURENT COPPENS & Cie

Rue Richelieu, 67, Paris

AVANCES sur TITRES FRANÇAIS et ÉTRANGERS
Maintenues jusqu'à nouvel ordre à 3 0/0 l'an
Achats et Ventes des Valeurs cotées et non cotées
ENCAISSEMENT GRATUIT DES COUPONS
Et de toutes Valeurs sur Paris
Renseignements sans frais. Affranchir.

AUX MÉNAGES! BLANCHISSAGE DE LINGE

Fait chez soi, en deux heures, avec économie de moitié

En employant la **Savonneuse à circulation** (brevetée s. g. d. g.) — Usage facile, se posant sur tout fourneau. — 4 grandeurs, à 12, 20, 36 et 65 francs.

Commandes de 100 fr. et au-dessus, rendues *franco* dans toutes les gares de France.

Fabrique de tous appareils de Blanchissage, rue de Chabrol, 33, *Paris.* Bouillon, Piet, Bellan et Cie (ancienne maison Bouillon, Muller). — Envoi de Notices et Prix-Courants sur demande. (543)

Prime offerte gratis et expédiée franco aux abonnées d'une année;

UNE SUPERBE AQUARELLE DE DELACROIX.

LA MODE NOUVELLE

Journal paraissant tous les dimanches.

52 numéros et 52 modes coloriées par an.

PRIX D'ABONNEMENT.
PARIS :
6 mois, 11 fr.; un an 20 fr.
DÉPARTEMENTS :
6 mois, 12 fr.; un an 22 fr.

PRIX D'ABONNEMENT.
BELGIQUE, ITALIE, SUISSE :
6 mois . . . . 13 fr.
Un an 25

LITTÉRATURE, BEAUX-ARTS, TRAVAUX DE DAMES, ÉCONOMIE DOMESTIQUE, THÉATRES, MUSIQUE, ETC.

Ce journal utile et agréable, imprimé sur très-beau papier glacé et satiné, grand format, donne comme annexes plus de **CENT OBJETS DIFFÉRENTS**, savoir : *modes coloriées, confections, patrons découpés de grandeur naturelle à chaque saison, planches de tapisserie, broderies, filet, crochet, cols et manchettes sur étoffe, choix de musique,* enfin tout ce qui peut intéresser, distraire et charmer ses lectrices.

Rédaction : J. Sandeau, Lamartine, J. Janin, E. Gonzalès, Claretie, J. Noriac, Sténio, marquise de Luciani, R. de Lasalle, marquis de Foudras, etc. — Les abonnements se font du 1er **DE CHAQUE MOIS**, pour 6 mois (*sans prime*) et pour un an (*avec prime*), payables en un mandat de poste, ordre du directeur de la *Mode nouvelle*, boulevard Saint-Michel, n° 13, à Paris, et chez tous les libraires de France et de l'étranger.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 12 DÉCEMBRE. Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	BOURSE DU 14 DÉCEMBRE. Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	71 20	» »	» 10	71 20	» »	» »
4 1/2 pour cent 1852.	101 55	» »	» 20	101 65	» 10	» »
Obligations du Trésor.	487 50	» »	» »	486 25	» »	1 25
Banque de France.	3175 »	20 »	» »	3180 »	5 »	» »
Crédit Foncier (estamp.).	» »	» »	» »	1511 25	» »	» »
Crédit Foncier colonial	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Crédit Agricole	635 »	» »	5 »	635 »	» »	» »
Crédit industriel.	645 »	» »	» »	645 »	» »	» »
Crédit Mobilier (estamp.).	285 »	» »	10 »	290 »	5 »	» »
Comptoir d'esc. de Paris.	702 50	» »	5 »	705 »	2 50	» »
Orléans (estampillé)	915 »	» »	1 25	913 75	» »	1 25
Orléans, nouveau	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Nord (actions anciennes).	1205 »	3 75	» »	1200 »	» »	5 »
Est.	560 »	» »	2 50	563 75	3 75	» »
Paris-Lyon-Méditerranée.	963 75	1 25	» »	962 50	» »	1 25
Lyon nouveau.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Midi.	635 »	» »	» »	631 25	» »	3 75
Ouest	575 »	5 »	5 »	575 »	» »	» »
Cie Parisienne du Gaz	1530 »	5 »	7 50	1531 25	1 25	» »
Canal de Suez	437 50	» »	» »	437 50	» »	» »
Transatlantiques.	332 50	» »	» »	332 50	» »	» »
Emprunt italien 5 0/0.	57 50	» »	» 10	57 35	» »	» 15
Autrichiens	645 »	» »	2 50	645 »	» »	» »
Sud-Autrich.-Lombards.	416 25	» »	» »	417 50	1 25	» »
Victor-Emmanuel	50 50	» »	» »	50 »	» »	» 50
Romains.	56 »	» »	4 »	55 »	» »	1 »
Crédit Mobilier Espagnol.	276 25	» »	8 75	280 »	3 75	» »
Saragosse	76 »	» »	2 »	78 »	2 »	» »
Séville-Xérès-Séville	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Nord-Espagne.	70 »	1 25	» »	68 »	» »	2 »
Compagnie immobilière.	113 75	» »	1 25	112 50	» »	1 25
OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.						
Nord.	345 »	» »	» »	344 50	» »	» »
Orléans	337 »	» »	» »	335 »	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée.	340 »	» »	» »	» »	» »	» »
Ouest	333 50	» »	» »	333 25	» »	» »
Midi.	330 50	» »	» »	330 50	» »	» »
Est.	326 50	» »	» »	326 »	» »	» »

20,000
PENDULES RÉVEILLE-MATIN

sonnant très-bruyamment et mesurant 22 centimètres de hauteur

offertes **GRATIS** au public.

Pour jouir de cette Prime superbe, il suffit de prendre un abonnement d'un an au journal

LE MAGASIN DU FOYER

dont le prix est seulement de **10** francs pour toute la France.

LE MAGASIN DU FOYER paraît tous les dimanches en une livraison de **20 pages** de texte grand format, à **2 colonnes**, avec de magnifiques GRAVURES et couverture illustrée.

IMPRIMÉ sur beau papier glacé, **RÉDIGÉ** par nos meilleurs écrivains, **PUBLIANT Romans, Histoires, Voyages, Nouvelles, Articles scientifiques, artistiques**, etc., il est le plus complet, le plus instructif et le plus intéressant des journaux de ce genre; aucun n'offre aux familles de plus sérieuses garanties. — **Quatre années** de succès ont marqué sa place au premier rang.

Malgré la modicité de son prix, **LE MAGASIN DU FOYER** a trouvé moyen de donner pour rien à ses abonnés une magnifique **PENDULE RÉVEILLE-MATIN**, parfaitement construite, pouvant marcher 15 ans sans se déranger, sonnant sur timbre et très-bruyamment.

On reçoit **immédiatement, gratis et franco**, le journal et la prime, en adressant **10 francs** pour l'abonnement et **2 francs** pour le port et l'emballage, en tout **12 francs**, au gérant du **MAGASIN DU FOYER**, rue de Babylone, 44, à Paris. — Le paiement se fait à volonté en un mandat sur la poste ou en timbres-poste.

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.
Hôtel-de-Ville de Saumur, le 18 Le Maire,

Certifié par l'imprimeur soussigné.